

Cfdt:

**SCHNEIDER
ELECTRIC**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

**1^{ER} SYNDICAT
EN FRANCE**

TOUT CE QUE
VOUS DEVEZ SAVOIR SUR

Grenoble

Janvier 2024

**LE
TRACT**

Nouvelle Convention Collective de la Métallurgie : les primes équipes sur SDE et MasterTech

Les élus **CFDT** ont été conviés, fin octobre, à une réunion afin de **mettre en conformité les accords existants avec le nouveau dispositif conventionnel de la Nouvelle Convention Collective de la Métallurgie.**

Les discussions se sont rapidement axées sur les dispositifs qui concernent les sites de production, et en particulier Master Tech et SDE.

Vos représentants **CFDT** ont passé en revue tous les accords en vigueur, et analysé les articles de la NCCM qui pouvaient avoir des impacts sur les salariés des usines de production.

Certains points méritaient d'être vérifiés et ajustés pour une meilleure équité entre les sites.

Prime de nuit et NCCM

Les élus **CFDT** ont notamment demandé à la Direction de vérifier si la prime de nuit, quels que soient les sites, restait plus avantageuse que celle définie dans la Nouvelle Convention.

Il s'est avéré que des salariés sur MasterTech avaient une prime en dessous des 15% prévus par la Nouvelle Convention.

Grâce à la CFDT, qui a demandé ce contrôle, des salariés vont voir leur salaire de base augmenté.

Il est néanmoins regrettable que la Direction ait refusé d'ajouter dans l'accord, un paragraphe spécifiant ce contrôle systématique.

Prime de jour SDE

Sur SDE, la prime de jour est de 52,58€ brut par mois. Elle est de 124,52€ sur MASTER TECH. Une différence que la Direction proposait de rattraper sur 4 ans.

Les élus **CFDT** ont dans un premier temps, demandé la réduction de l'étalement de ce rattrapage, et de passer à 2 ans. La Direction a refusé mais a proposé de booster le rattrapage la première année.

C'est ainsi que les salariés de SDE verront leur prime de jour passer à 90€ en 2024, puis 101€, 111€ pour atteindre en 2027 le niveau de celle de MasterTech, soit 124,52€ aujourd'hui.

Mais alors que, pour les années 2024 à 2026, les montants donnés sont des **montants « planchers »** (qui pourraient évoluer suivant les accords NAO), le montant 2027 est un **montant « plafond »**, laissant penser qu'il ne pourra pas être aligné avec les accords NAO.

Nous avons fait remonter ce point, mais la Direction n'a malheureusement pas donné suite.

La **CFDT** regrette également que la Direction n'ait pas accepté notre demande d'homogénéisation des **primes paniers de SDE** sur celle actuellement appliquée sur SEF.

Autre sujet de discorde : la **prime d'équipe 4 nuits** pour les salariés de MasterTech. Avec ce nouvel accord, il est indiqué qu'elle « **pourra être revue** dans le cadre des négociations annuelles obligatoires sur les salaires ».

Or l'accord passé stipulait : « cette prime **évoluera** au 01/01 de chaque année comme les augmentations générales attribuées au cours dans l'année écoulée ». Une nuance que la Cfdt estime importante ...

La **CFDT** a demandé qu'il n'y ait pas de changement sur la formulation. Mais, encore une fois, la Direction a refusé.

Malgré toutes ces zones d'ombre, la **CFDT** a largement contribué

- **pour les salariés de SDE** : à l'alignement de la prime de jour sur celle des salariés de MasterTech
- **pour les salariés de MTT** : à l'analyse des accords en cours, pour mise en conformité avec la Nouvelle Convention Collective de la Métallurgie

D'autres sujets sont en cours d'analyse, pour lesquels nous reviendrons vers vous



+ D'INFOS SUR :
cfdt-schneider-electric.fr

1^{ER} SYNDICAT
EN FRANCE

Cfdt:
**SCHNEIDER
ELECTRIC**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS